

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3017

13 décembre 2012

SOMMAIRE

Caduceus Investment S.A.	144772	Gima S.A.	144805
CARAVAGE, Société Civile	144813	Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l.	144785
CCEEP Participations S.à r.l.	144786	G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l.	144813
CCMP Alaeo Luxco	144788	Gotrade	144805
CETP UC4 S.à r.l.	144794	Günther Langer S.à r.l.	144805
Defoe Investment S.à r.l.	144816	Günther Langer S.à r.l.	144804
Evolution Company S.à r.l.	144770	Halcyon S.à r.l.	144771
Expert Construction S.à r.l.	144770	Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l.	144804
Fact Invest	144788	Health Management S.A.	144808
Fairacre Eclipse (Lux) 1 S.à r.l.	144771	Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl	144809
Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l.	144771	Human Technologies S.A.	144808
Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l.	144785	Human Technologies S.A.	144808
Fairacre Plus (Lux) S.à.r.l.	144771	Imbalux S.à r.l.	144809
Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l.	144785	Immobiliare Rossana S.à r.l.	144812
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l.	144786	Immo BPM SA	144809
Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l.	144788	Immo D.A. S.à.r.l.	144808
Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l.	144788	Impact	144813
Fairacre Properties (Lux) S.à r.l.	144785	Infrastructure Holding S.à r.l.	144809
Field Holding S.A., SPF	144770	Installations téléphoniques JEAN KONS- BRUCK s.à r.l.	144809
Financial Power Investment S.A.	144793	International Chemical Investors IV S.A.	144796
Flobio S.à r.l.	144793	IRBICHT Immobilière S.A.	144816
F.L. Promo Sàrl	144770	Kompil S.A.	144797
For-Sci-Tech Lux S.A.	144770	Lobster Holding S.à r.l.	144796
Fortilux S.A.	144771	MEIF Airport Finance S.à r.l.	144805
G.A. Maintenance S.A.	144793	Parc Helfent S.A.	144816
G.D. Bâtiment Sàrl	144813	State Street Bank Luxembourg S.A.	144815
Geneimmo S.A.	144796	Stora Luxembourg S.à r.l.	144810
GENPASA Environmental Holdings S.à r.l.	144796		
GENPASA Environmental Holdings S.à r.l.	144784		
Gima S.A.	144797		

Evolution Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2635 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 145.331.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152299/10.

(120200751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Expert Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.564.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012152301/10.

(120200861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Field Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 31.346.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FIELD HOLDING S.A., SPF

Référence de publication: 2012152321/11.

(120201106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

For-Sci-Tech Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 20, Z.I. 2000 - route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.479.

*Remplace première version dépôt initial (L120122346)**Référence publication: 2012086851/9*

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS SA

Référence de publication: 2012152331/12.

(120200808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

F.L. Promo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.024.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152302/10.

(120201169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152303/10.

(120201410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fairacre Eclipse (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152304/10.

(120201409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fairacre Plus (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152305/10.

(120201408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.833.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORTILUX S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012152332/12.

(120201070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Halcyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.387.

Les comptes annuels pour la période du 2 décembre 2011 (date de constitution) au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152364/11.

(120201194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Caduceus Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.090.

—
In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Maître Serge ZEIEN, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

acting as the representative of Commerzbank AG, a public limited liability company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at 16, Kaiserstraße, D-60311 Frankfurt am Main, Federal Republic of Germany, and registered with the District court Frankfurt am Main under registration number HRB 32000 (the Sole Shareholder),

being the holder of all of the 110 (one hundred ten) shares, having a nominal value of EUR 281.83 (two hundred eighty-one euro and eighty-three cent) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of Caduceus Investment S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 150090 (the Company),

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Company has been incorporated on 1 December 2009 under the name "Solar Energie SICAV-SIF" pursuant to a deed (being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 131 dated 21 January 2010) of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed capital of the Company, which is set at EUR31,001 (thirty-one thousand one euro), represented by 110 (one hundred ten) shares, having a nominal value of EUR281.83 (two hundred eighty-one euro and eighty-three cent) each.

- that the purpose of the resolutions is the following:

- 1) waiver of the convening notice;
- 2) restatement of the articles of association of the Company; and
- 3) appointment of 2 (two) additional directors.

After due consideration the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Caduceus Investment S.A." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or, as the case may be, of any of the shareholders.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution

of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR31,001 (thirty one thousand one euros) consisting of 110 (one hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR281.83 (two hundred eighty-one euro and eighty-three cent) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday in March of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of

the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the

Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to set the number of directors at 3 (three) directors and to appoint the following persons as additional directors:

- Zamyra Cammans, private employee, born on 11 February 1969 in Utrecht, The Netherlands, whose business address is at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; and
- Bernard Hoftijzer, private employee, born on 24 March 1969 in Arnhem, The Netherlands, whose business address is at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Henceforth the board of directors of the Company will be composed of the following persons:

- Daniel Bauchet,
- Zamyra Cammans, and
- Bernard Hoftijzer.

The Sole Shareholder further resolves that the terms of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2016.

Statement

The notary executing this deed confirms that these articles of association comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Rambrouch, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois de novembre,
par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Maître Serge ZEIEN, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
agissant en sa qualité de représentant de Commerzbank AG, une société à responsabilité limitée (Aktiengesellschaft) constituée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au 16, Kaiserstraße, à D-60311 Frankfurt am Main, République Fédérale d'Allemagne, et immatriculée auprès de la Cour du District de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 32000 (l'Actionnaire Unique),

étant le détenteur de toutes les 110 (cent dix) actions, ayant une valeur nominale de EUR281,83 (deux cent quatre-vingt-un euros quatre-vingt-trois cents) chacune, représentant 100% (cent pourcent) du capital social de Caduceus Investment S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150090 (la Société),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Société a été constituée le 1 décembre 2009 sous le nom de "Solar Energie SICAV-SIF" par acte (publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 131 en date du 21 janvier 2010) de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

- que l'Actionnaire Unique représente tout le capital émis et souscrit, qui est fixé à EUR31.001 (trente et un mille un euros), représenté par 110 (cent dix) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR281,83 (deux cent quatre-vingt-un euros quatre-vingt-trois cents) chacune.

- que l'objectif des résolutions est le suivant:

- 1) renonciation aux formalités de convocation des assemblées générales;
- 2) refonte des statuts de la Société; et
- 3) nomination de 2 (deux) administrateurs supplémentaires.

Après avoir consciencieusement revu ce qui précède, l'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Actionnaire Unique représenté décide de renoncer aux formalités de convocation des assemblées générales et déclare avoir pleine connaissance de l'objectif des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité, qui se liront, dans leur version française, comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Caduceus Investments S.A.» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société

peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tel que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR31.001 (trente et un mille un euros) représenté par 110 (cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR281,83 (deux cent quatre-vingt-un euros quatre-vingt-trois cent) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier mercredi de mars de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseurs d'entreprises agréé(s) sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a des Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à 3 (trois) administrateurs et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs supplémentaires:

- Zamyra Cammans, employée privée, née le 11 février 1969 à Utrecht, Les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; et
- Bernard Hoftijzer, employé privé, né le 24 mars 1969 à Arnhem, Les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dorénavant, le conseil d'administration de la Société sera composé des personnes suivantes:

- Daniel Bauchet;
- Zamyra Cammans; et
- Bernard Hoftijzer.

L'Actionnaire Unique décide par ailleurs que le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2016.

Constat

Le notaire soussigné confirme que ces statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Rambrouch.

A la requête de la partie comparante, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zeien, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 novembre 2012. Relation: RED/2012/1476. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 novembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2012150120/717.

(120198232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

GENPASA Environmental Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012152347/12.

(120200688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152306/10.

(120201407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fairacre Properties (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152307/10.

(120201406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fairacre Properties (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152308/10.

(120201411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 137.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

JTC (Luxembourg) SA

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012152338/14.

(120200696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152309/10.

(120201405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

CCEEP Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.806.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve on the twelfth day of October,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

There appeared:

- Carlyle Central Eastern Europe Partners, LP, a Limited Partnership, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number WK-22447,

here represented by Ms Joanna Plichta, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of one (1) proxy given on October 10, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "CCEEP Participations S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130 806 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2106 of September 26, 2007, and whose bylaws have been amended by a deed of Maître Henri Hellinckx dated August 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2369 as of September 27, 2008.

II.- The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of the shares held by the sole shareholder Carlyle Central Eastern Europe Partners, LP, prenamed.

The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III.- The appearing party declares to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

V.- The appearing party declares that the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI.- The appearing party declares that the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

VII.- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

VIII.- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

A comparu:

- Carlyle Central Eastern Europe Partners, LP, une société en commandite simple, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002,, Iles Caymanes, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caymanes sous le numéro WK-22447,

ici représentée par Mademoiselle Joanna Plichta, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg vertu d'une (1) procuration donnée le 10 octobre 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La comparante est l'associé unique de "CCEEP Participations S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 806 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2106 du 26 septembre 2007, dont le statut a été modifié par acte de Maître Henri HELLINCKX en date du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2369 en date du 27 septembre 2008.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes détenues par l'associé unique Carlyle Central Eastern Europe Partners, LP, suscitée.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

V.- La comparante déclare que l'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; que la liquidation de la Société a été effectuée aux droits de la partie et est achevée.

VI.- La comparante déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- La comparante déclare que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- La comparante déclare que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Plichta, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150148/105.

(120197863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Fairacre Properties (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152310/10.

(120201404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fairacre Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152311/10.

(120201412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Fact Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 83.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152318/10.

(120201248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.949.444,64.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of October,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-8543478 (Shareholder I),

here represented by Mathis Bredimus, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-5150959 (Shareholder II and together with Shareholder I, the Shareholders),

here represented by Iris van Hardenbroek, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the Shareholders hold all of the shares in the share capital of CCMP Alaeo Luxco, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.977, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2576 dated October 24, 2011, which articles of association were last amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on March 1, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1177 dated May 10, 2012 (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at twelve million six hundred twenty-two thousand five hundred seventy-two euros and sixty-four cents (EUR 12,622,572.64), divided into nine million five hundred thousand and two (9,500,002) shares without nominal value.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three million three hundred and twenty six thousand eight hundred and seventy two Euro (EUR 3,326,872), in order to bring it from its present amount of twelve million six hundred and twenty-two thousand five hundred and seventy-two Euro and sixty-four cents (EUR 12,622,572.64), divided into nine million five hundred thousand and two (9,500,002) shares without nominal value, to fifteen million nine hundred and forty-nine thousand four hundred and forty-four Euro and sixty-four cents (EUR 15,949,444.64) by the creation and issuance of one million six hundred and sixty-three thousand four hundred and thirty six (1,663,436) new shares without nominal value, in the share capital of the Company;

2. Allocation of nine million nine hundred and eighty thousand six hundred and sixteen Euro and eighty-three cents (EUR 9,980,616.83) to the share premium account of the Company;

3. Subscription for and payment of the share capital and share premium increase specified in item 1. and item 2. here above, by the use of the USD/EUR exchange rate of (1/0.7711);

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above;

5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

6. Miscellaneous.

IV. The Shareholders have unanimously taken the following written resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of three million three hundred and twenty six thousand eight hundred and seventy two Euro (EUR 3,326,872), in order to bring it from its present amount of twelve million six hundred and twenty-two thousand five hundred and seventy-two Euro and sixty-four cents (EUR 12,622,572.64), divided into nine million five hundred thousand and two (9,500,002) shares without nominal value, to fifteen million nine hundred and forty-nine thousand four hundred and forty-four Euro and sixty-four cents (EUR 15,949,444.64) by the creation and issuance of one million six hundred and sixty-three thousand four hundred and thirty-six (1,663,436) new shares without nominal value, in the share capital of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolved to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase and share premium increase as follows:

Subscription and Payment

1. Shareholder I, represented as stated above, declared that it subscribes for one million four hundred and sixty-seven thousand seven hundred and ninety-five (1,467,795) new shares without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a United States Dollar denominated claim to the value of fifteen million two hundred and twenty-seven thousand one hundred and forty-nine United States Dollars and thirteen cents (USD 15,227,149.13) (the Claim I).

2. Shareholder II, represented as stated above, declared that it subscribes for one hundred and ninety-five thousand six hundred and forty-one (195,641) new shares without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a United States Dollar denominated claim to the value of two million thirty thousand six hundred and forty-nine United States Dollars and ninety-one cents (USD 2,030,649.91) (the Claim II).

The valuation of the contribution in kind of Claim I and Claim II is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of Shareholder I and Shareholder II jointly and acknowledged and approved by the management of the Company (the Shareholder Certificate). It results from such Shareholder Certificate that, as of the date of such certificate:

- Shareholder I has a claim in an amount of at least fifteen million two hundred and twenty-seven thousand one hundred and forty-nine United States Dollars and thirteen cents (USD 15,227,149.13) and Shareholder II has a claim of at least two million thirty thousand six hundred and forty-nine United States Dollars and ninety one-cents (USD 2,030,649.91), leading to an aggregate claim of seventeen million two hundred and fifty seven thousand seven hundred and ninety-nine United States Dollars and four cents (USD 17,257,799.04), such aggregate claim, at an exchange rate of USD 1/EUR 0,7711, giving a Euro equivalent of thirteen million three hundred and seven thousand four hundred and eighty-eight Euro and eighty-three cents (EUR 13,307,488.83) (the Total Euro Claim);
- Shareholder I and Shareholder II are the owners of Claim I and Claim II, and are solely entitled to Claim I and Claim II and both respectively possess the power to dispose of Claim I and Claim II;
- Claim I and Claim II are certain and will be due and payable without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Total Euro Claim is at least thirteen million three hundred and seven thousand four hundred and eighty-eight Euro and eighty-three cents (EUR 13,307,488.83), and since the date of the Shareholder Certificate no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- Claim I and Claim II are freely transferable by Shareholder I and Shareholder II to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value;
- all formalities to transfer the legal ownership of Claim I and Claim II contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder I and Shareholder II and upon the contribution of Claim I and Claim II by Shareholder I and Shareholder II to the Company, Claim I and Claim II will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The contributions in kind of Claim I and Claim II, having an aggregate value of thirteen million three hundred and seven thousand four hundred and eighty-eight Euro and eighty-three cents (EUR 13,307,488.83) is allocated as follows:

- (i) an amount of three million three hundred and twenty-six thousand eight hundred and seventy-two Euro (EUR 3,326,872) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of nine million nine hundred and eighty thousand six hundred and sixteen Euro and eighty-three cents (EUR 9,980,616.83) is allocated to the share premium account of the Company.

The Shareholder Certificate after signature ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at fifteen million nine hundred and forty-nine thousand four hundred and forty-four Euro and sixty-four cents (EUR 15,949,444.64) divided into eleven million one hundred and sixty-three thousand four hundred and thirty-eight shares (11,163,438), without nominal value."

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company.

The Shareholders record that after the passing of the above Resolutions the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder I - nine million eight hundred and fifty thousand four hundred and seventy-five (9,850,475) Shares with no nominal value

Shareholder II - one million three hundred and twelve thousand nine hundred and sixty-three (1,312,963) Shares with no nominal value

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately five thousand six hundred euro (EUR 5,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholders acting on behalf of the appearing parties, the proxyholders signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des îles Caïmans, dont le siège social se situe à Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée au Registre General des îles Caïmans sous le numéro 20-8543478 (l'Associé I),

ici représentée par Mathis Bredimus, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

2. CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des îles Caïmans, dont le siège social se situe au Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée au Registre Général des îles Caïmans sous le numéro 20-5150959 (l'Associé II et ensemble avec l'Associé I, les Associés),

ici représentée par Iris van Hardenbroek, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de CCMP Alaeo Luxco, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.977, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2576, daté du 24 octobre 2011, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 1 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1177, daté du 10 mai 2012 (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze millions six cent vingt-deux mille cinq cent soixante-douze euros et soixante-quatre centimes (EUR 12.622.572,64), représenté par neuf millions cinq cent mille deux (9.500.002) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent vingt-six mille huit cent soixante-douze euros (EUR 3.326.872), afin de le porter de son montant actuel de douze millions six cent vingt-deux mille cinq cent soixante-douze euros et soixante-quatre centimes (EUR 12.622.572,64), représenté par neuf millions cinq cent mille deux (9.500.002) parts sociales sans valeur nominale, à quinze millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante-quatre centimes (EUR 15.949.444,64) par la création et l'émission de un million six cent soixante-trois mille quatre cent trente-six (1,663,436) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, dans le capital social de la Société;

2. Allocation de neuf millions neuf cent quatre-vingt mille six cent seize euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 9.980.616,83) au compte des primes d'émission de la Société;

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital et de la prime d'émission telles que décrites aux points 1. et 2. ci-dessus, en utilisant un taux d'échange USD/EUR de (1/0.7711);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent vingt-six mille huit cent soixante-douze euros (EUR 3.326.872), afin de le porter de son montant actuel de douze millions six cent vingt-deux mille cinq cent soixante-douze euros et soixante-quatre centimes (EUR 12.622.572,64), représenté par neuf millions cinq cent mille deux (9.500.002) parts sociales sans valeur nominale, à quinze millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante-quatre centimes (EUR 15.949.444,64) par la création et l'émission

de un million six cent soixante-trois mille quatre cent trente-six (1.663.436) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription et Libération

1. L'Associé I, représenté comme décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit un million quatre cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze (1.467.795) nouvelles parts sociales sans valeur nominale et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une revendication en United States Dollar d'un montant total de quinze millions deux cent vingt-sept mille cent quarante-neuf United States Dollars et treize cents (USD 15.227.149,13) qu'il détient envers la Société (la Revendication I).

2. L'Associé II, représenté comme décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante et une (195.641) nouvelles parts sociales sans valeur nominale et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une revendication en United States Dollar d'un montant total de deux millions trente mille six cent quarante-neuf United States Dollars et quatre-vingt-onze cents (USD 2.030.649,91) qu'il détient envers la Société (la Revendication II).

L'évaluation de l'apport en nature de la Revendication I et de la Revendication II est démontrée par un certificat émis conjointement par la gérance de l'Associé I et de l'Associé II en date des présentes et reconnue et approuvée par la gérance de la Société (le Certificat des Associés). Il résulte du Certificat des Associés qu'à la date de ce certificat:

- l'Associé I a une revendication pour un montant d'au moins quinze millions deux cent vingt-sept mille cent quarante-neuf United States Dollars et treize cents (USD 15.227.149,13) et l'Associé II a une revendication pour un montant d'au moins deux millions trente mille six cent quarante-neuf United States Dollars et quatre-vingt-onze cents (USD 2.030.649,91), résultant en une revendication agrégée de dix-sept millions deux cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf United States Dollars et quatre cents (USD 17.257.799,04). Cette revendication agrégée, à un taux d'échange de USD 1/EUR 0,7711, résulte en un équivalent en euros de treize millions trois cent sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 13.307.488,83) (la Revendication Totale en Euros).

- l'Associé I et l'Associé II sont les propriétaires de la Revendication I et de la Revendication II et ont seuls droit à la Revendication I et la Revendicaion II et détiennent tous les deux, respectivement, le pouvoir de librement disposer de la Revendication I et de la Revendication II;

- la Revendication I et la Revendication II sont certaines, liquides et exigibles;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Revendication Totale en Euros s'élève à au moins treize millions trois cent sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 13.307.488,83) et, depuis la date depuis le Certificat des Associés, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Revendication I et la Revendication II sont librement transférables par l'Associé I et l'Associé II à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

- toutes les formalités de transfert de la propriété légale de la Revendication I et de la Revendication II apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé I et l'Associé II et, suite à l'apport de la la Revendication I et de la Revendication II par l'Associé I et l'Associé II à la Société, la Revendication I et la Revendication II seront éteintes par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

La contribution en nature de la Revendication I et de la Revendication II, ayant une valeur agrégée de treize millions trois cent sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 13.307.488,83), est allouée comme indiqué ci-dessous:

(i) un montant de trois millions trois cent vingt-six mille huit cent soixante-douze euros (EUR 3.326.872) est alloué au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt mille six cent seize euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 9.980.616,83) est alloué au compte des primes d'émission de la Société

Le Certificat des Associés, après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quinze millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante-quatre centimes (EUR 15.949.444,64), représenté par onze millions cent soixante-trois mille quatre cent trente-huit (11.163.438) parts sociales sans valeur nominale."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Les Associés enregistrent qu'après passation des Résolutions ci-dessus, la participation dans les Société est comme suit:

Associé I - neuf millions huit cent cinquante mille quatre cent soixante-quinze (9.850.475) Parts sans valeur nominale

Associé II - un million trois cent douze mille neuf cent soixante-trois (1.312.963) Parts sans valeur nominale

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ces derniers ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Bredimus, van Hardenbroek, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150149/264.

(120197860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

G.A. Maintenance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Parking de l'Aviation Générale Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 81.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152334/10.

(120200672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Financial Power Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152323/9.

(120201302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Flobio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.928.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152328/9.

(120201337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

CETP UC4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.241,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.357.

In the year two thousand twelve, on the twelve day of October

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1) CETP Participation S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée qualifying as société d'investissement en capital à risque, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.010, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

here represented by Ms Joanna Plichta, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 12, 2012,

2) CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée qualifying as société d'investissement en capital à risque, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.415, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

here represented by Ms Joanna Plichta, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 12, 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders, representing 100% of the entire corporate capital of CETP UC4 S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.357 whose deed of incorporation was enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 17, 2006, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 948 as of May 15, 2006, and whose bylaws have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger dated November 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2948 as of December 19, 2007 and by a deed of Maître Joseph Elvinger dated May 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1178 as of June 16, 2009 (the "Company"), were duly represented at the present meeting, which consequently could validly deliberate.

II. In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the shareholders of the Company resolved to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

III. The shareholders resolved to appoint as liquidator The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorisation of the shareholders in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances, remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

IV. The shareholders resolved to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) CETP Participation S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), constituée selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.010, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Ici, représentée par Mademoiselle Joanna Plichta, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 octobre 2012,

2) CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), constituée selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.415, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Ici, représentée par Mademoiselle Joanna Plichta, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 octobre 2012,

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant 100% du capital social de CETP UC4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.357, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°948 en date du 15 mai 2006 dont les statuts ont été modifié par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 13 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2948 en date du 19 décembre 2007 et par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1178 en date du 16 juin 2009 (la "Société") était dûment représentée au présent meeting, qui pourrait valablement délibéré.

II. En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les associés de la Société décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

III. Les associés décident de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.600, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements ou enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

IV. Les associés décident de donner décharge aux gérants de la Société jusqu'au jour de la dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombait.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Plichta, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13853. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150153/124.

(120197862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

International Chemical Investors IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.814.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 8. November 2012

Die Gesellschafterversammlung bestellt einstimmig für das Wirtschaftsjahr 2012 PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCSL B 65477, als Rechnungsprüfer für den Einzelabschluss

Die Versammlung

Référence de publication: 2012150329/11.

(120197876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 08 novembre 2012

Les associés de la Société ont décidé en date du 08 novembre 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Christian RASMUSSEN en tant que gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150379/12.

(120197867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Geneimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.874.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012152346/10.

(120201281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

GENPASA Environmental Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012152348/12.

(120200689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Gima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152353/9.

(120201129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Kompil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 9, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 172.741.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Pascal COLLOTTE, chef d'entreprise, né le 28 juin 1960 à Mont Saint Martin (France), demeurant à F-33350 Sainte Radegonde, Château Jean Faux.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé une société anonyme (la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "KOMPIL S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) représenté par sept cents (700) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, auxquelles sont attribués les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

6.1. Toutes les actions ordinaires sont en tous points identiques.

6.2. Toutes les actions seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et mentionnera le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune des actions ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert ou conversion en actions au porteur. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Si un actionnaire peut apporter une preuve satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, il peut demander un duplicata de ce certificat, lequel sera émis dans les conditions que la Société déterminera suivant les dispositions de la loi applicable. À l'émission du nouveau certificat d'actions, sur lequel il sera fait mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original auquel il se substituera sera annulé. Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés pour de nouveaux certificats sur demande à la Société. La Société peut discrétionnairement facturer à l'actionnaire le coût afférent à l'émission d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et toutes les dépenses raisonnables engagées par la Société en relation avec l'émission et l'enregistrement y relatif ou en relation avec l'annulation de l'ancien certificat.

Tout transfert d'actions sera inscrit, après constat de sa régularité par le Conseil d'Administration, au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert jugé satisfaisant par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention sur le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse que la Société pourrait inscrire sur le registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse lui soit communiquée par l'actionnaire.

Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse ou toute autre information portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute adresse fixée par celle-ci, pour les besoins de la cause.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

Les droits attachés à chaque action représentative du capital social souscrit pourront être exercés soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiété».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés comme suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiété et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital et de la liquidation de la société. Le(s) nu-propiété(s) (a) ont le droit d'assister, sans droit de vote, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, et a (ont) le même droit d'information que l'(les) usufruitier(s).

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

(i) Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propiété de la mention nue-propiété.

(ii) Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propiété,
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Transfert des actions

6.3. Droit de préemption

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom(s), prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 8 jours de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 5 jours commençant à courir à l'expiration du délai de 8 jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord

entre les actionnaires, ou à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

6.4. Agrément

Si un des actionnaires souhaite céder ses actions à un tiers (ci-après: le «Cessionnaire pressenti»), il doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le cédant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre d'actions qu'il entend lui céder et le prix.

Le Conseil d'Administration est compétent pour accorder l'agrément. La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration notifie sa décision, par lettre recommandée au cédant, au plus tard deux (2) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

En cas de refus, le cédant dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux actionnaires, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de six (6) mois à compter du refus, les actions au prix proposé par le Cessionnaire pressenti. En cas de contestation du prix ainsi proposé, le prix des actions sera déterminé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les actions du cédant dans le délai de six (6) mois visé à l'alinéa précédent, et sauf prorogation ou suspension du délai par décision de justice, le cédant peut réaliser la cession avec le Cessionnaire pressenti dans les conditions telles que prévues dans la notification faite à la Société.

Pour l'application du présent article, il faut entendre par tiers toute personne, physique ou morale, autre qu'un actionnaire ou toute entreprise liée à l'un des actionnaires à la date de la constitution de la Société. Par entreprise liée, il faut entendre toute entreprise qui contrôle un actionnaire, qui est contrôlée par un actionnaire ou qui a le même contrôle qu'un actionnaire.

Une entreprise est considérée en contrôler une autre:

- lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la Société;
- lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale d'une société.

6.5. Inopposabilité des Cessions

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable à la Société et aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils peuvent être divisés en deux catégories: les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télécopie, lettre remise en mains propres contre décharge ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, lettre remise en mains propres contre décharge ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, lettre remise en mains propres contre décharge ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de

la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si la Société a des administrateurs de catégorie A et B, elle sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont prises par voie de procès-verbaux.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, ou par lettre remise en mains propres contre décharge, à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une réunion de l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire grâce auquel

- (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés,
- (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants,

(iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et

(iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera/seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice annuel proportionnellement aux actions représentatives du capital social, toutes catégories confondues. Des dividendes intermédiaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les sept cents (700) actions sont souscrites à l'instant même comme suit:

Monsieur Pascal COLLOTTE, prénommé: Sept cents actions ordinaires	700
Total: Sept cents actions ordinaires	700

Toutes les sept cents (700) actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique fixe le nombre d'administrateur à un (1) et nomme comme administrateur unique de la Société: Monsieur Pascal COLLOTTE, chef d'entreprise, né le 28 juin 1960 à Mont Saint Martin (France), demeurant à F-33350 Sainte-Radegonde, Château Jean Faux.

Le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Est nommé comme commissaire la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE HRT ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.213.

Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

Le siège de la Société est fixé au L-1537 Luxembourg, 9, rue des Foyers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. COLLOTTE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC / 2012 / 53340. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150366/407.

(120198255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Günther Langer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6486 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.142.

—
Rectificatif au dépôt n°L120201278 effectué en date du 22/11/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152363/10.

(120201435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.576.600,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.523.

—
Les comptes annuels consolidés de Torstar Corporation au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152367/11.

(120201151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Gima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152354/9.

(120201130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Gotrade, Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 4, rue Windhof.
R.C.S. Luxembourg B 107.487.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152356/9.

(120201271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Günther Langer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6486 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 96.142.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152362/9.

(120201278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

MEIF Airport Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.165,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 172.229.

In the year Two Thousand and Twelve, on the twelfth day of October,
before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of thirty one thousand one hundred Euros (EUR 31,100.-), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.123 (the "Sole Shareholder") here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF Airport Finance S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and currently being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 25 September 2012 in process of being published with the Memorial C, recueil des Sociétés et Associations;

- the articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since the Company's incorporation.

This being declared, the appearing party, owner of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to convert the corporate capital and bookkeeping currency of the Company from Euro into Great Britain Pounds and to fix the converted share capital at ten thousand sixty-five Great Britain Pounds (GBP 10,065), to be represented by ten thousand and sixty-five (10,065) shares having a par value of one Great Britain Pound (GBP 1,-) each with a share premium of sixty-two pennies (GBP 0.62).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Great Britain Pounds (GBP 100,-) in order to raise it from its current amount of ten thousand and sixty-five Great Britain Pounds (GBP 10,065,-) to ten thousand one hundred and sixty-five Great Britain Pounds (GBP 10,165,-) by creating and issuing hundred (100) new ordinary shares (the "New Shares") with a par value of one Great Britain Pound (GBP 1,-) each, subject to a share premium of one million two hundred and ninety nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 1,299,900,-) (the "Share Premium"), to be fully subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the subscription and to subscribe to the New Shares and to have the New Shares, as well as the Share Premium, fully paid up by contribution in cash, so that the amount of one million three hundred thousand Britain Pounds (GBP 1,300,000,-) is now at the disposal of the Company.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Sha- res	Share capital in GBP
MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	10,165	10,165
TOTAL:	10,165	10,165

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" 5. Share Capital. The Company's corporate capital is fixed at ten thousand one hundred and sixty-five Great Britain Pounds (£ 10,165) represented by ten thousand one hundred and sixty-five (10,165) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one Great Britain Pound (£ 1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500,-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le douze octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de trente et un mille cent Euros (EUR 31.100,-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.123 (l'“Associé Unique”), dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MEIF Airport Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et en train d'être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la “Société”), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2012 en cours de publication au Memorial C, recueil des Sociétés et Associations;

- les statuts de la Société (les “Statuts”) n'ont pas été modifiés depuis.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de la Société de euros en livres sterlings et de fixer le capital social converti à dix mille soixante-cinq livres sterlings (GBP 10065), qui sera représenté par dix mille soixante-cinq (10065) actions d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) et une prime d'émission de soixante-deux pennies (GBP 0,62).

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent livres sterlings (GBP 100,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille soixante-cinq livres sterlings (GBP 10065) à dix mille cent soixante-cinq livres sterlings (GBP 10165) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales (les “Nouvelles Parts Sociales”), avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million deux cents quatre vingt dix-neuf mille neuf cents livres sterlings (GBP 1.299.900,-) (la “Prime d'Emission”), à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription et de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et de libérer ces Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la Prime d'Emission au moyen d'apport en numéraire et au fin qu'un montant total d'un million trois cents mille livres sterlings (GBP 1.300.000,-) se trouve désormais à la disposition de la Société.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en GBP
MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	10165	10165
TOTAL:	10165	10165

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

“ **5. Capital social.** Le capital social est fixé à dix mille cent soixante-cinq livres sterlings (10165 £), représenté par dix mille cent soixante-cinq (10165) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 £) chacune (ci-après les “Parts Sociales”), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les “Associés”.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.”

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150438/153.

(120197864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152375/9.

(120201354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Immo D.A. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.661.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152388/9.

(120201447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Human Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie/Coin rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 88.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152378/10.

(120200910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Human Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie/Coin rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 88.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152379/10.

(120201247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Immo BPM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 92.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012152381/10.

(120200959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 36, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HUGGY-STORE HOSCHEID-DICKT SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012152377/11.

(120201330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.456.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152382/10.

(120201418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Installations téléphoniques JEAN KONSBRUCK s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 45, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Installations téléphoniques JEAN KONSBRUCK S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012152383/11.

(120201061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Imbalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 51.031.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/11/2012.

Référence de publication: 2012152387/10.

(120201318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.879.

—
In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

STORA ENSO OY], a company incorporated and organised under the laws of Finland, having its registered office at 1, Kanavaranta, Helsinki, FIN – 00101, Finland, listed on the Helsinki Stock Exchange under ticker symbol STERV.HE, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of STORA LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67879, and having a share capital of nine hundred eighty-eight million two hundred eighty million euro (EUR 988,280,000.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 23, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°186 on March 19, 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°383 on February 20, 2009.

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at nine hundred eighty-eight million two hundred eighty million euro (EUR 988,280,000.-) represented by thirty-nine million eight hundred and fifty thousand (39,850,000) shares having a par value of twenty-four euro and eighty cents (EUR 24.80-) each.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the par value of the shares of the Company, currently set at twenty-four euro and eighty cents (EUR 24.80) per share, to the amount of one euro (EUR 1.-) per share, while maintaining the amount of the share capital of the Company unchanged at nine hundred eighty-eight million two hundred eighty thousand euro (EUR 988,280,000.-).

As a result of preceding resolution, the Sole Shareholder acknowledges and approves that the share capital of the Company shall from now on be represented by nine hundred eighty-eight million two hundred eighty thousand (988,280,000) shares having a par value of one EUR (1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of nine hundred eighty-seven million seven hundred and eighty thousand euro (EUR 987,780,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine hundred eighty-eight million two hundred eighty thousand euro (EUR 988,280,000.-) represented by nine hundred eighty-eight million two hundred eighty thousand (988,280,000) shares having a par value of one EUR (1.-) each, to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) (the Decreased Capital) by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of nine hundred eighty-seven million seven hundred and eighty thousand (987,780,000) shares (the Redeemed Shares).

The par value of the Redeemed Shares (i.e. nine hundred eighty-seven million seven hundred and eighty thousand euro (EUR 987,780,000.-)) as well as an aggregate amount of ninety-eight million seven hundred ninety-eight thousand and five euro (EUR 98,798,005.-) corresponding to a reduction of current amount of the legal reserve of the Company to an amount representing ten percent (10%) of the Decreased Capital, will be allocated to a freely distributable reserve account (account 115 “capital contribution not remunerated by issue of securities” of the Luxembourg Chart of Accounts / compte 115 “compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres” du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) connected to the shares of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 6. The Company’s capital is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the Company to the registration of said changes (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to do any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le cinquième jour de novembre.

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

STORA ENSO OYJ., une société constituée et organisée selon les lois de Finlande, dont le siège social est situé au 1, Kanavaranta, Helsinki, FIN – 00101, Finlande, listée à la bourse d’Helsinki sous le symbole STERV.HE, agissant en qualité d’associé unique (l’Associé Unique) de STORA LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.879 et dont le capital social s’élève à neuf cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt mille euro (EUR 988.280.000,-) (la Société).

La Société a été constituée le 23 décembre 1998 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°186 du 19 mars 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 23 décembre 2008 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°383 du 20 février 2009.

L’Associé Unique est ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, dont l’adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités compétentes.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. L’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, fixé à neuf cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt mille euro (EUR 988.280.000,-) représenté par trente-neuf millions huit cent cinquante mille (39.850.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-quatre euro et quatre-vingts centimes (EUR 24,80) chacune.

II. L’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société, actuellement fixée à vingt-quatre euro et quatre-vingts centimes (EUR 24,80) par part sociale, au montant d’un euro (EUR 1,-) par part sociale, tout en maintenant le montant du capital social de la Société inchangé à neuf cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt mille euro (EUR 988.280.000,-).

En conséquence de la résolution qui précède, l’Associé Unique décide et approuve que le capital social de la Société sera dès à présent représenté par neuf cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt mille (988.280.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre-vingt mille euro (EUR 987.780.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt mille euro (EUR 988.280.000,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt mille (988.280.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cinq cent mille euro (EUR 500.000,-) (le Capital Diminué) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de neuf cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre-vingt mille (987.780.000) parts sociales (les Parts Sociales Rachetées).

La valeur nominale des Parts Sociales Rachetées (c'est-à-dire neuf cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre-vingt mille euro (EUR 987.780.000,-)) ainsi que le montant total de quatre-vingt-dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq euro (EUR 98.798.005,-) correspondant à une réduction du montant actuel de la réserve légale de la Société à un montant représentant dix pour cent (10%) du Capital Diminué, sera affecté à un compte de réserve librement distribuable (compte 115 «compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres» du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) lié aux parts sociales de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.** Le capital de la Société est fixé à cinq cent mille euro (EUR 500.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (i) pour procéder pour le compte et au nom de la Société à l'inscription desdits changements (en ce compris, en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) d'effectuer toutes autres formalités y relatives, le cas échéant.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sera supporté par la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à deux mille quatre cents Euros (2.400,-EUR).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53402. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150592/150.

(120197752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Immobiliare Rossana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 165.528.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012152391/10.

(120201301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Impact, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 54.429.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152393/10.

(120201417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

G.D. Bâtiment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 152.854.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152335/9.

(120200770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152336/10.

(120201288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

CARAVAGE, Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg E 4.820.

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Lysiane Françoise Antoinette GRADIS, veuve OBERKAMPF, sans profession, née à Bordeaux le 18 décembre 1916, demeurant au 16, route des Arolles, Commune de Randogne, 3963 Crans-Montana (Suisse), détenant une (1) part en pleine propriété et neuf cent quatre-vingt-seize (996) parts en usufruit;

2.- Madame Iris Antoinette Stella Sophie OBERKAMPF, divorcée LE BRETON, sans profession, née à Neuilly-sur-Seine, le 6 décembre 1956, demeurant au 16, route des Arolles, Commune de Randogne, 3963 Crans-Montana (Suisse), détenant une (1) part en pleine propriété et neuf cent quatre-vingt-seize (996) parts en nue-propriété;

3.- La société «GLORIA PARTICIPATIONS S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (R.C.S. B 170 703), détenant deux (2) parts en pleine propriété,

toutes représentées par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations, ci-annexées.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société «CARAVAGE, Société Civile», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E4820 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 30 juillet 2012, numéro 1890.

Exposé préliminaire

Suivant acte de cession de parts sociales dressé sous seing privé en date 30 juillet 2012, (i) Madame Lysiane Françoise Antoinette GRADIS veuve OBERKAMPF, demeurant au 16 route des Arolles, Commune de Randogne, CH-3963 Crans-Montana (Suisse) et (ii) Madame Iris Antoinette Stella Sophie OBERKAMPF, demeurant au 16 route des Arolles, Commune de Randogne, CH-3963 Crans-Montana (Suisse) ont cédé deux (2) parts d'intérêt en pleine propriété (se divisant en 2

parts d'intérêts en usufruit et 2 parts d'intérêts en nue-propriété) à la société «GLORIA PARTICIPATIONS S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (R.C.S. B 170 703),

pour le prix total de deux cents euros (200.- EUR), lequel prix de cession, le cessionnaire déclare et reconnaît expressément avoir reçu des cédants dès avant la signature de ladite cession de parts sociales sous seing privé datée du 30 juillet 2012.

Une copie de cette cession de parts sociales sous seing privé restera annexée aux présentes.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur d'un montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) afin de porter son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création de neuf mille (9.000) nouvelles parts d'intérêt d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), soumises au paiement d'une prime d'émission globale de soixante-dix-neuf millions trois cent mille euros (EUR 79.300.000,-).

Souscription et Libération

Les neuf mille (9.000) nouvelles parts d'intérêts sont souscrites par Madame Lysiane Françoise Antoinette GRADIS, prénommée, et entièrement libérées de la manière suivante:

- par un apport en numéraire pour un montant total de trois millions huit cent cinquante mille euros (EUR 3.850.000,-), montant qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

- par un apport en nature constitué

* d'une créance certaine liquide et exigible pour un montant total de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-),

* d'un portefeuille de valeurs mobilières composé de:

- quarante-trois mille deux cents (43.200) fonds obligataires de «AXA FIIS EU SHY -B- CAP», ayant son siège social au Cœur Défense Tour B - La Défense 4 - 100, Esplanade du Générale de Gaulle, F-92400 Courbevoie, France;

- vingt-huit mille quatre cent soixante-et-une (28.461) actions de «AIR LIQUIDE», ayant son siège social au 75 quai d'Orsay, F-75007 Paris, France;

- dix-huit mille (18.000) actions de «ALLIANZ HOLDING SE», ayant son siège social au 28 Königinstrasse, B-80802 Munich, Allemagne;

- trente mille (30.000) actions de «B.M.W.», ayant son siège social au 130 Petuelring, D-80809 Munich, Allemagne;

- vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions de «CHRISTIAN DIOR», ayant son siège social au 30 avenue Montaigne, F-75008 Paris, France;

- trente-neuf mille neuf cent cinquante et une (39.951) actions de «ESSILOR INTERNATIONAL», ayant son siège social au 147 rue de Paris, F-94220 Charenton-le-pont, France;

- dix-huit mille (18.000) actions de «GEMALTO», ayant son siège social au 1 Koningsgracht Gebouw, Joop Geesinkweg 541-542, 1096 AX Amsterdam, Pays-Pas;

- vingt-neuf mille (29.000) actions de «L'OREAL», ayant son siège social au 14 rue Royale, F-75008 Paris, France;

- quarante-deux (42.000) actions de «LAFARAGE SA», ayant son siège social au 61 rue des Belles Feuilles, BP 40, F-75782 Paris Cedex, France;

- trente-six mille (36.000) actions de «MTU AERO ENGINES HOLDINGS», ayant son siège social au 665 Dachauer Str., D-80995 Munich, Allemagne;

- dix-sept mille cinq cents (17.500) actions de «PERNOD-RICARD», ayant son siège social au 12 place des Etats-Unis, F-75116 Paris, France;

- cent cinquante mille (150.000) actions de «PIRELLI AND C POST RAGGMTO», ayant son siège social au 25 Viale Piero e Alberto Pirelli, I-20126 Milan, Italie;

- cinquante-quatre mille (54.000) actions de «PUBLICIS GROUPE SA», ayant son siège social au 133, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, France;

- trente mille (30.000) actions de «SANOFI», ayant son siège social au 54 rue La Boétie dans le 8^{ème} arrondissement de Paris, France;

- dix mille huit cents (10.800) actions de «VOLKSWAGEN AG VORZ.AKT.», ayant son siège social au 2 Berliner Ring, D-38440 Wolfsburg, Allemagne;

- soixante-douze (72.000) actions de «WIRECARD AG», ayant son siège social au 35 Einsteinring, D-85609 Aschheim, Allemagne;

- dix-huit mille (18.000) actions de «NOVO NORDISK -B-», ayant son siège social à A/S Novo Allé, 2880 Bagsvaerd, Danemark;

- deux cent quarante mille (240.000) actions de «PRUDENTIAL PLC», ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, Londres EC4R 0HH, Angleterre;
- deux millions deux cent quarante mille deux cent cinquante-deux (2.240.252) actions de «ROYAL DUTCH SHELL -A-», ayant son siège social au 16 Carel van Bylandtlaan, 2596 HR La Haye, Pays-Bas;
- dix mille deux cent quarante-neuf virgule deux (10.249,02) fonds d'actions de «MOOREA EM MKT SHS -RU- CAP», ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- trois millions (3.000.000) d'obligations de «AIRBAG SECU 138% 26/05/12», ayant son siège social à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, Antilles Néerlandaises;
- trois cent vingt-neuf virgule trente-trois (329,33) fonds de «LA FAYETTE HOLD SP EUR -A-», ayant son siège social au 4465 W Pine Blvd APT, Saint Louis, MO 63108 - Zillow;
- deux virgule deux cent quatre-vingt-quinze (2,295) fonds de «SG FCPR IMMOBILIER», ayant son siège social au 29, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France;
- soixante-sept (67) fonds de «SG FCPR IMMOBILIER 2 L61%», ayant son siège social au 29, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France;
- dix mille (10.000) fonds de «SPDR GOLD TRUST», ayant son siège social à LLC, 424 Madison Avenue, C/O World Gold Trust Services, New York, New York, 10017 .

Les différents apports de quatre-vingt millions deux cent mille euros (EUR 80.200.000,-) seront alloués comme suit: neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) au capital social et soixante-dix-neuf millions trois cent mille euros (EUR 79.300.000,-) au compte de prime d'émission.

Les autres associés ont renoncé pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

Les documents justificatifs de la souscription, de la libération et de la valorisation ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des associés de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (1'000'000.-divisé en dix mille (10'000) parts d'intérêt ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR).».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14205. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012151570/121.

(120199661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Joseph C. Antonellis en sa qualité d'administrateur à compter du 7 Novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre 2012.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Christophe Cormet / Rainer Grosshans

Vice President / Assistant Vice President

Référence de publication: 2012150589/14.

(120197910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Parc Helfent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.809.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2012, que les résolutions suivantes ont été prises:

Monsieur Romain Hartmann, né le 20 octobre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 9, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Wolter, démissionnaire.

GT Experts Comptables Sàrl, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, immatriculée au RCS Luxembourg B 121.917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire S.A., démissionnaire.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012150482/19.

(120197888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

IRBICHT Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.803.

Il résulte d'une lettre du 1^{er} novembre 2012, adressée à la société anonyme IRBICHT IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L- 7535 Mersch, 12, rue de la Gare, que Monsieur Jean RIES, demeurant à L- 5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel, a donné sa démission comme administrateur de la société avec effet immédiat.

Etant donné que l'administrateur-démissionnaire ne sera pas remplacé, le nombre des administrateurs est réduit de six à cinq.

Mersch, le 7 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Nico AREND / Victor Elvinger / Gilbert Thibo

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012150341/16.

(120197896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Defoe Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.127.

Suite au transfert de parts sociales effectuées en date du 20 août 2012, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société anonyme, ayant son siège social à 46A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 200 parts sociales et la totalité à la société JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg. Dès lors JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l. devient l'associé unique et détient la totalité des 200 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012150176/18.

(120197853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.
